

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

EDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

8 SEPTEMBRE 1955

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 19

SOMMAIRE

HAUTE AUTORITÉ

Informations

- Lettre adressée le 12 août 1955 par la Haute Autorité au Gouvernement du Royaume de Belgique et au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas* 885

Rectificatifs

- Rectificatif à la lettre adressée le 21 juillet 1955 par la Haute Autorité à la Westdeutsche Schrotteinkaufs-Vereinigung à Dusseldorf, concernant le refus d'autorisation d'achat en commun de ferraille* 887

ASSEMBLÉE COMMUNE

Bulletins des Questions et Réponses

- Question N° 28 de MM. E. Carboni et A. Terragni, Membres de l'Assemblée Commune (22 juin 1955)* 889
- Réponse de la Haute Autorité (25 juillet 1955)* 889

ÉTATS PRÉVISIONNELS DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ

- Décision N° 13-55 de la Commission des Présidents, prévue à l'article 78, paragraphe 3 du Traité, portant autorisation de virement de crédits dans l'état prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune* 890

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Lettre adressée le 12 août 1955 par la Haute Autorité au Gouvernement du Royaume de Belgique et au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer aux propositions reçues de la part des Gouvernements des pays du Benelux au sujet des contingents tarifaires concernant la fonte, l'acier ordinaire et les aciers spéciaux pour l'année civile 1955.

Vous avez bien voulu fournir certains éclaircissements demandés par la Haute Autorité au sujet de diverses positions du tarif douanier qui accusaient des écarts de tonnages par rapport à ceux de la période précédente. La Haute Autorité a de son côté spécialement porté son attention sur l'évolution de la production, des importations, des exportations et de la consommation des produits en cause. Elle s'est assurée que l'augmentation du contingent pour ces produits correspond bien à un accroissement des besoins .

A la suite de cet échange de correspondance et de cet examen, la Haute Autorité estime donc que les contingents tels que repris à l'annexe peuvent maintenant être arrêtés.

Veuillez agréer, etc.

ANNEXE A LA LETTRE AUX GOUVERNEMENTS DE BELGIQUE ET DES PAYS-BAS

Contingent tarifaire des pays Benelux pour l'année 1955

(en tonnes métriques)

Numéros des tarifs Benelux	Désignation des marchandises	Contingent tarifaire Année civile 1955		
		Contingent total Benelux	Répartition du contingent	
			U.E.B.L. ⁽¹⁾	Pays-Bas
696 a, b, c 2	Fonte brute	118.500	102.500	16.000
697 a 1	Ferro-manganèse carburé	42.300	40.000	2.300
699	Fer et acier en massiaux ou lingots	1.200	1.000	200
700 a 1, b 1	Fer et acier en blooms, billettes, brames et largets, non forgés	40.100	100	40.000
701 b	Ebauches en rouleaux pour tôles en fer ou en acier plaquées	200	100	100
702	Larges plats en fer ou en acier	200	100	100
703 a, d 1 A	Barres en fer ou en acier	7.000	3.000	4.000
704 a 1 A I aa, a 1 A II aa, a 1 B I, a 1 C I, a 4 A I aa, b	Profils en fer ou en acier	18.000	500	17.500
706 a 1 B, a 2 B, b 1 A, b 1 B, b 1 C, b 1 D, b 1 E, b 2, b 3 B, b 3 C, b 3 D, b 3 E	Tôles de fer ou d'acier, planes sans ouvraison	33.500	6.000	27.500
707 a 2, b 1, b 2 C, b 2 D, b 2 E	Tôles de fer ou d'acier, planes, ouvrees à la surface	95.000	20.000	75.000
708 a 2, b 1, b 2, b 4 C	Tôles de fer ou d'acier, autrement façonnées ou ouvrees	1.400	1.000	400
709 a, b I, c 3, c 5 A I	Feuillards en fer ou acier	6.200	200	6.000
710 a 1 B, a 3, a 4 B, a 5 A, a 5 C I aa, a 6 A, a 6 B, a 6 C II, a 6 D, a 6 E I	Aciers fins au carbone	2.600	1.600	1.000
710 b 1 3, b 3, b 4 B, b 5 A, b 5 C I aa, b 6 A II, b 6 B I, b 6 B II, b 6 B III bb, b 6 B IV, b 6 B V aa	Aciers alliés	10.100	3.600	6.500
716 a, b, d, e I	Eléments de voie ferrée en fer ou en acier	16.200	200	16.000

⁽¹⁾ U.E.B.L. = Union économique belgo-luxembourgeoise.

RECTIFICATIF

à la lettre adressée le 21 juillet 1955 par la Haute Autorité à la Westdeutsche Schrotteinkaufs-Vereinigung à Dusseldorf, concernant le refus d'autorisation d'achat en commun de ferraille

(Journal Officiel de la Communauté N° 18 du 26 juillet 1955)

A la page 875, dans le titre

lire: 20 juillet 1955

au lieu de: 21 juillet 1955

**LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE
DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ**

La Haute Autorité a publié une monographie sur la formation professionnelle dans l'industrie sidérurgique des pays de la Communauté.

Cette monographie expose l'organisation actuelle ainsi que les méthodes de formation professionnelle de l'industrie sidérurgique dans les différents pays de la Communauté. L'accent est mis sur la formation et le perfectionnement des ouvriers et des agents de maîtrise dans les services de fabrication sidérurgiques.

Cet exposé comparatif montre que les méthodes et les possibilités de formation accusent encore des différences parfois considérables dans les divers pays. Il dégage d'autre part quelques facteurs communs d'importance presque identique dans tous les pays de la Communauté et qui, dans l'ensemble, font apparaître clairement la *nécessité d'efforts accrus* dans le domaine de la formation professionnelle sidérurgique.

La monographie comporte en annexes: un aperçu sur la formation professionnelle dans l'industrie sidérurgique anglaise, un exposé sur les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent au sein de l'Organisation Internationale du Travail en ce qui concerne la formation professionnelle dans l'industrie sidérurgique, ainsi qu'une bibliographie.

L'ouvrage, qui comporte 264 pages (format 21×30), a été édité dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Le prix de l'exemplaire est fixé à 90 frs belges (630 frs français). Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

EDITIONS DE LA HAUTE AUTORITÉ

		Périodiques		Prix	
				F. B.	F. F.
Bulletin Statistique — Publication bimestrielle —		60,—	420,—		
Abonnement pour 6 numéros (une année)		300,—	2.100,—		
		Brochures			
Nos de référence					
10	Exposé sur la situation de la Communauté, du 10 janvier 1953 (*)	20,—	140,—		
172	Interventions du Président et des Membres de la Haute Autorité devant l'Assemblée Commune. Session de jan- vier 1953 à Strasbourg (*)	20,—	140,—		
1008	Rapport général sur l'Activité de la Communauté (10 août 1952—12 avril 1953) (*)	20,—	140,—		
1069	Rapport spécial sur l'établissement du marché commun de l'acier; supplément au Rapport général sur l'Activité de la Communauté, mai 1953 (*)	15,—	100,—		
1042	Recueil Statistique de la Communauté 1953	60,—	420,—		
1124	Echange de lettres entre le Président Eisenhower et les Présidents des Commissions des Affaires Etrangères du Congrès des Etats-Unis au sujet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Unification de l'Europe (*)	8,—	55,—		
1056	Rapport sur les problèmes posés par les taxes sur le chiffre d'affaires dans le marché commun (*)	43,—	300,—		
1233	Exposé sur la situation de la Communauté au début de 1954 (*)	18,—	125,—		
1268	Allocution prononcée par M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session extraordinaire de janvier 1954 à Strasbourg (*)	6,—	40,—		
1322	Deuxième Rapport général sur l'Activité de la Commu- nauté (13 avril 1953—11 avril 1954) (*)	40,—	280,—		
1360	Documentation sur les problèmes du travail dans les in- dustries de la Communauté (Emploi et salaires)	45,—	315,—		
1523	Exposé sur la situation de la Communauté présenté à la Session extraordinaire de l'Assemblée Commune (no- vembre 1954) (*)	30,—	210,—		
1539	Accord concernant les relations entre la Communauté et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et documents annexes (*)	10,—	70,—		
1576	Troisième Rapport général sur l'Activité de la Communauté (12 avril 1954—10 avril 1955) (*)	40,—	280,—		
1603	Allocution de M. Jean Monnet, Président de la Haute Auto- rité, devant l'Assemblée Commune au cours de la session ordinaire, mai 1955 à Strasbourg	6,—	40,—		
1487	La Formation professionnelle dans l'Industrie sidérurgique des pays de la Communauté	90,—	630,—		
1366	Mémento de Statistiques 1954	30,—	210,—		
1585	Mémento de Statistiques 1955	30,—	210,—		
1626	Discours de M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, devant l'Assemblée Commune; Session ordinaire 1955 à Strasbourg	6,—	40,—		

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», P. O. Box 569, London S. E. 1.

ASSEMBLÉE COMMUNE

ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION N° 28

de MM. E. Carboni et A. Terragni,
Membres de l'Assemblée Commune

(22 juin 1955)

Il semble qu'il existe en Allemagne une Caisse de péréquation fonte-ferraille.

Si tel est le cas, la Haute Autorité ne considère-t-elle pas que l'existence de cette Caisse est contraire aux dispositions du Traité?

RÉPONSE

de la Haute Autorité

(25 juillet 1955)

Il est exact qu'il a existé, dans la République fédérale d'Allemagne, une Caisse de péréquation fonte-ferraille, pour laquelle une demande d'autorisation a été soumise à la Haute Autorité.

Le Traité n'exclut pas l'institution d'un tel mécanisme financier commun à plusieurs entreprises. L'article 53 chiffre a du Traité prévoit expressément la possibilité d'autoriser des mécanismes financiers communs à plusieurs entreprises que la Haute Autorité reconnaît nécessaires à l'exécution des missions définies

à l'article 3 et compatibles avec les dispositions du Traité.

Entre temps, la Haute Autorité a fixé, par la décision N° 26-55 du 20 juillet 1955, les modalités d'application pour la mise en vigueur de la péréquation fonte-ferraille, dont le principe avait déjà été arrêté par la décision N° 14-55 du 26 mars 1955. Ainsi un système obligatoire a été créé qui englobe toutes les entreprises de la Communauté et ne laisse pas de place pour un système, tel que la Caisse de péréquation existant jusqu'ici en Allemagne, qui ne comprend que les entreprises d'un seul Etat membre.

ÉTATS PRÉVISIONNELS
DES
DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ
EXERCICE FINANCIER 1954-1955

(Les états prévisionnels sont établis en francs belges)

DÉCISION N° 13-55

**de la Commission des Présidents, prévue à l'article 78, paragraphe 3
du Traité, portant autorisation de virement de crédits dans l'état
prévisionnel des dépenses administratives de l'Assemblée Commune**

Les Présidents des quatre institutions de la Communauté,

Vu l'article 78, paragraphe 3 du Traité,

DÉCIDENT

d'autoriser l'Assemblée Commune à opérer le virement suivant dans l'état
prévisionnel de ses dépenses administratives pour le troisième exercice financier
couvrant la période du 1^{er} juillet 1954 au 30 juin 1955:

Du CHAPITRE II — DÉPENSES DE PERSONNEL

b) Emoluments et charges concernant le personnel temporaire et auxiliaire

Article 260 — Rémunérations

500.000

Au CHAPITRE II — DÉPENSES DE PERSONNEL

a) Traitements et indemnités du personnel permanent

Article 240 — Accommodements et indemnités de résiliation ou de fin de contrat

500.000

La présente décision a été adoptée par les Présidents des quatre institutions
le 31 juillet 1955.

*Le Président
de la Cour de Justice*

M. PILOTTI

*Le Président
de la Haute Autorité*

René MAYER

*Le Président
de l'Assemblée Commune*

G. PELLA

*Le Président en exercice
du Conseil spécial de Ministres*

J. ZIJLSTRA

PUBLICATIONS
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

EDITIONS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE.

		Périodiques		Prix	
				F. B.	F. F.
Rapport sur l'application du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier				20,—	140,—
Abonnement pour l'année 1954 (3 numéros)				45,—	320,—
Abonnement pour l'année 1955 (3 numéros)				45,—	320,—
Bulletin mensuel de Bibliographie				7,—	50,—
Abonnement pour l'année 1955 (12 numéros)				65,—	450,—
Informations bimensuelles sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier et sur l'intégration européenne				15,—	100,—
Abonnement pour l'année 1955 (20 numéros).				225,—	1 580,—
Nos de référence		Brochures			
212	Débats de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso de la Session d'ouverture du 10 au 13 septembre 1952 et de la Session du 10 au 13 janvier 1953 (N° 1)			65,—	450,—
1033	Idem: Session extraordinaire du 11 mars 1953 (N° 2)			9,—	65,—
1074	Idem: Session ordinaire du 12 mai 1953 (N° 3)			4,—	30,—
1134	Idem: Session ordinaire du 15 au 23 juin 1953 (N° 4)			70,—	490,—
1273	Idem: Session extraordinaire du 14 au 16 janvier 1954 (N° 5)			50,—	350,—
1450	Idem: Session ordinaire du 11 au 21 mai 1954 (N° 6)			120,—	840,—
1533	Idem: Session extraordinaire du 29 novembre au 2 décembre 1954 (N° 7)			60,—	420,—
1617	Idem: Session extraordinaire du 6 au 9 mai 1955 (N° 8)			22,—	150,—
1622	Idem: Session ordinaire du 10 au 14 mai et du 22 au 24 juin 1955 (N° 9)			120,—	840,—
1153	Premier Rapport annuel (septembre 1952 - septembre 1953) Réunion jointe des Membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et des Membres de l'Assemblée Commune. Compte rendu in extenso (*)			43,—	300,—
1129	Séance du 22 juin 1953			30,—	200,—
1458	Séance du 20 mai 1954			22,—	150,—
1525	Règlement de l'Assemblée Commune			30,—	210,—

Les publications mentionnées ci-dessus sont imprimées dans les quatre langues officielles de la Communauté. Les publications marquées d'un astérisque (*) existent également en langue anglaise.

PUBLICATIONS

réalisées pour l'Assemblée Ad Hoc

1001	Compte rendu in extenso de la Séance d'ouverture du 15 septembre 1952, de la Séance du 7-10 janvier 1953, de la Séance du 6-10 mars 1953	120,—	840,—
15	Rapport de la Commission Constitutionnelle (20 déc. 1952)	60,—	420,—
1078	Projet de Traité portant Statut de la Communauté européenne	30,—	210,—

Ces ouvrages sont imprimés en cinq langues (français, allemand, anglais, italien et néerlandais).

Les commandes doivent être adressées aux Bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal Officiel de la Communauté européenne*. Pour la Grande Bretagne et le Commonwealth britannique, les commandes sont reçues par «H. M. Stationery Office», Post and Trade Section, Cornwall House, Stamford Street, London S. E. 1.

